2. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

PROJET ÉOLIEN DES PISTES (59)

COMMUNES DE VERTAIN ET ESCARMAIN

AVRIL 2024

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

ccps
Communauté de Communes du Pays Solesmois

PARC EOLIEN DES PISTES
6 RUE COLBERT 80 000 AMIENS – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com
SAS AU CAPITAL DE 1 000€- RCS AMIENS – SIRET 952 934 438 00013

Identité du Maître d'Ouvrage :
Parc Eolien des Pistes
Parc Eolien des Pistes – Société de Valeco / EnBW / Communauté de communes du Pays Solesmois
SIREN : 952 934 438 RCS AMIENS
SIRET : 952 934 438 00013
6 rue Colbert
80 000 AMIENS

Table des matières

1 Introduction 4
2 Présentation du demandeur 4
2.1 Société parc éolien des Pistes 4
2.2 Valeco, une entreprise EnBW 5
2.2.1 Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France 5
2.2.2 Un acteur présent sur toute la chaine valeur, du début à la fin des projets 5
2.2.3 Une entreprise du groupe EnBW 5
3 La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) 8
4 Localisation du projet 11
5 Historique et concertation du projet 15
6 Pertinence du projet 16
6.1 Selon des critères environnementaux 16
6.2 Selon des critères techniques 16
6.3 Selon des critères règlementaires 16
6.4 Selon des critères socio-économiques 17
6.5 Dimensionnement du projet 17
7 Les variantes etudiees 18
7.1 Scénario de référence 18
7.2 Scénario variante n°1 18
7.3 Scénario variante n°2 18
7.4 Scénario variante n°3 18
7.5 Scénario variante n°4 19
7.6 Scenario retenu : variante n°4 19
8 Intégration du projet dans son environnement 21

Table des illustrations

Illustration 1 : La chaine de valeur de Valeco 5
Illustration 2 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW 6
Illustration 3 : Réalisation et projets du groupe Valeco en France 6
Illustration 4 : Localisation de la zone d'étude 11
Illustration 5 : Gabarit des éoliennes 13
Illustration 6 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire 14
Illustration 7 : Installation et aménagements en phase d'exploitation 14
Illustration 8 : Variante n°1 18
Illustration 9 : Variante n°2. 18
Illustration 10 : Variante n°3. 19
illustration 11 : Variante 4 19
Illustration 12 : Plan d'ensemble de l'implantation retenue (disponible au format A0 en pièce 12) 20
Illustration 13 : Photomontage n°15 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2) 21
Illustration 14 : Photomontage n°19 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2) 22
Illustration 15 : Photomontage n°24 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2) 23

Table des tableaux

Tableau 1 : Identité du demandeur 4
Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison 12
Tableau 3 : Caractéristiques du projet 13
Tableau 4 : Principales dates du développement du projet 15

1 INTRODUCTION

En application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, les éoliennes sont désormais soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Afin de contribuer aux objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique, Valeco souhaite poursuivre son développement en matière d'énergie renouvelable par le développement du parc éolien des Pistes sur les communes de Vertain et Escarmain.

La présente demande est faite par la société PARC EOLIEN DES PISTES. C'est une société spécialement créée et détenue à 100% par Valeco et la CCPS pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien éponyme.

Compte tenu de la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

2 PRESENTATION DU DEMANDEUR

2.1 Société parc éolien des Pistes

Dénomination	PARC EOLIEN DES PISTES
N° SIREN	952 934 438 R.C.S. Amiens
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SAS au capital de 1 000 €
Actionnariat	Filiale à 50,1 % de Valeco et 49,9% de la CCPS
Gérant	François DAUMARD
Adresse	6 rue Colbert 80 000 Amiens
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	www.groupeValeco.com

Tableau 1 : Identité du demandeur

Le Parc Eolien des Pistes est une société spécialement créée et détenue à 50.1% par Valeco et 49.9 par la Communauté de communes du Pays Solesmois (CCPS) pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien des Pistes.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Anna FAUTREZ
annafautrez@groupevaleco.com
06 70 77 48 09

2.2 Valeco, une entreprise EnBW

2.2.1 Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France

Filiale d'EnBW, l'un des plus grands fournisseurs d'énergie en Allemagne et en Europe, Valeco fait partie du Top 10 des exploitants de projets EnR sur le marché français.

Basée à Montpellier depuis plus de 30 ans, la société emploie 230 personnes, réparties sur 9 agences en France et 1 au Canada dans les secteurs de l'énergie éolienne, photovoltaïque et biomasse.

Elle est présente sur toute la chaîne de valeur en France et à l'international : de l'identification de sites propices, à la vente d'électricité renouvelable.

Valeco a rejoint le groupe EnBW en juin 2019. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

Valeco possède une capacité électrique en exploitation de plus de 592 MW répartis sur des parcs éoliens, des centrales solaires en toiture et au sol et de la biomasse[1]

2.2.2 Un acteur présent sur toute la chaine valeur, du début à la fin des projets

Valeco intervient sur toute la chaine de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.

Illustration 1 : La chaine de valeur de Valeco

Chaque projet est mené :

- dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- dans une perspective de développement économique local,
- dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

2.2.3 Une entreprise du groupe EnBW

EnBW est un groupe à actionnariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de Valeco et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

[1] Au 01/04/2022

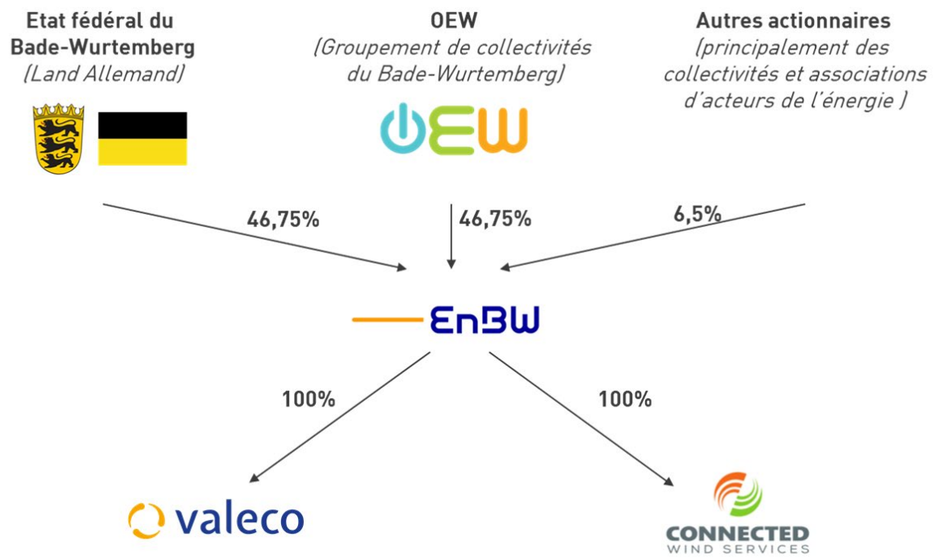

Illustration 2 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW

Sur le marché français, la société Connected Wind Services (CWS), filiale à 100% du groupe EnBW, a vocation à exploiter et entretenir les éoliennes de Valeco, en direct, sans sous-traiter ces taches au fabricant des éoliennes.

EnBW en quelques chiffres :

- 3ème fournisseur d'énergie en Allemagne
- 11.7 GWh de production d'énergie renouvelable (2021)
- 23.000 collaborateurs
- 5,5 Millions de clients
- 19.7 Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2020)

En Europe, le groupe possède :

- 500 éoliennes terrestres en exploitation
- 60 centrales solaires en exploitation ou en construction
- 4 parcs offshore (188 éoliennes) en exploitation

Au 01/04/22, en France, Valeco c'est :

- 196 éoliennes en exploitation
- 31 centrales solaires en exploitation
- 1 projet pilote d'éolien offshore flottant

La carte ci-dessous montre les centrales de production d'énergie renouvelable de Valeco en France et nos différents projets :

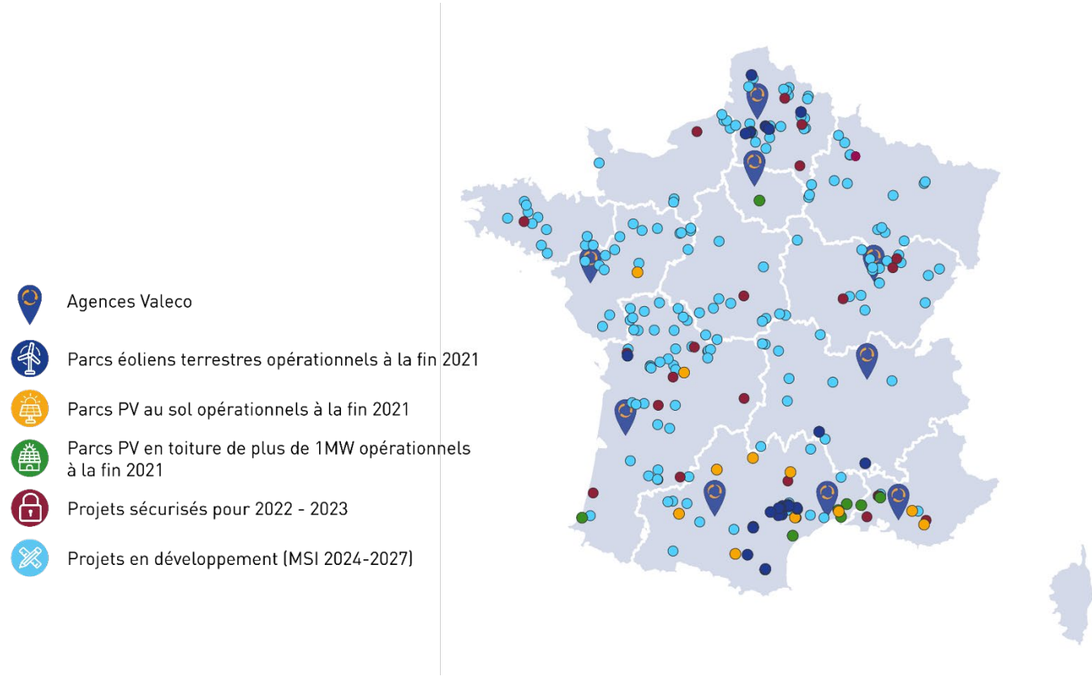

Illustration 3 : Réalisation et projets du groupe Valeco en France

Parc éoliens, quelques références

Parc éolien de TUCHAN
Département : Aude (11)
Puissance électrique : 11,7MW
18 éoliennes
Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
Département : Tarn (81), Aveyron (12)
Puissance électrique : 74 MW
31 éoliennes, 6 parcs
Mise en service : 2006 – 2008 – 2011

Parc de SAINT JEAN LACHALM
Département : Haute-Loire (43)
Puissance électrique : 18MW
9 éoliennes
Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS
Département : Somme (80)
Puissance électrique : 12 MW
4 éoliennes
Mise en service : 2014

Parc éolien de FENOUILLEDES :
Département : Pyrénées Orientales (66)
Puissance électrique : 23,5MW
10 éoliennes
Mise en service : novembre 2018

Centrales photovoltaïques, quelques références :

Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500kWc
Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000kWc
Mise en service : Juin 2011

Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 kWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
Département du Tarn (81)
Puissance électrique : 4 500 kWc
Mise en service : Octobre 2013

Centrale Solaire de Decazeville
Département de l'Aveyron (12)
Puissance électrique : 11 400 kWc
Mise en service : 2017

3 LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

La Communauté de Communes du Pays Solesmois

Présentation

La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), se situant dans la partie sud du Département du Nord, à l'est de l'arrondissement de Cambrai.

Depuis le 1er janvier 2003, elle regroupe quinze communes membres : Beaurain, Bermerain, Capelle -sur-Écaillon, Escarmain, Haussy, Montrécourt, Romeries, Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing-sur-Écaillon, Vendegies-sur-Écaillon, Vertain et Viesly.

Les 15 069 habitants sont répartis de la façon suivante :

Commune	Nombre d'habitants
Beaurain	234
Bermerain	742
Capelle-sur-Ecaillon	154
Escarmain	480
Haussy	1562
Montrécourt	225
Romeries	466
Saint-Martin-sur-Ecaillon	519
Saint-Python	1033
Saulzoir	1739
Solesmes	4398
Sommaing-sur-Ecaillon	410
Vendegies-sur-Ecaillon	1107
Vertain	520
Viesly	1480
Au total	15 069

Les compétences

En tant que communauté de communes, la CCPS exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. En 2021, dans les statuts de la CCPS les compétences se déclinent comme le tableau ci-dessous. Le 23 mai 2018, la CCPS a connu une extension de compétences, avec l'ajout de la compétence « AMENAGEMENT ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉOLIENNES ».

GROUPE DE COMPETENCES	COMPETENCES
COMPETENCES OBLIGATOIRES (Art. L. 5214-16-I. CGCT)	
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
	Plan Local d'Urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT
	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
	Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
	Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (article L.211-7 du code de l'environnement)	
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES	Création, gestion et entretien des déchetteries
COMPETENCES OPTIONNELLES (Art. L. 5214-16-II. CGCT)	
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	Protection, entretien, aménagement et création de sentiers ruraux
	Autres actions
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE de l'Escaut)
	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	Réhabilitation de l'habitat ancien, lutte contre l'insalubrité et l'indécence de l'habitat
	Création d'un observatoire de l'habitat
	Elaboration d'un PLH
CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Entretien des terrains de football
	Création, entretien et gestion des piscines intercommunales
	Création, entretien et gestion du conservatoire intercommunal
	Activités complémentaires à l'enseignement
	Création, animation et fonctionnement du réseau des bibliothèques
	Réseau de diffusion culturelle
ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Aide à domicile
	Aide ménagère
	Portage de repas à domicile
	Participation au pôle gérontologique
	Organisation et fonctionnement des centres de loisirs et d'un centre de vacances d'été intercommunal
	Création, entretien et gestion des centres multi-accueil (relais assistantes maternelles, haltes garderies, crèches)
	Actions visant à favoriser la formation, l'insertion et l'emploi
	Organisation d'un service de transport social
ASSAINISSEMENT	
EAU	
« CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFERENTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27-2 DE LA LOI N° 2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS »	
COMPETENCES FACULTATIVES	
TRANSPORTS	Elaboration du plan de déplacements interurbains
MOBILITE	Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code
COOPERATION DECENTRALISEE	Action de coopération avec une Communauté de Communes de la Région de Kayes au Mali

RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE (article L.1425-1 du CGCT)	Garantir l'accès au très haut débit et à la fibre sur le territoire communautaire
LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS (article L.211-7, 4° du code de l'environnement)	
AMENAGEMENT ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉOLIENNES	
USAGE NUMERIQUE / NTIC EN MATIRE DE NUMERIQUE EDUCATIF POUR LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVIL POUR LES ECOLES DU 1er DEGRE	

Les instances : Présidence et exécutif

La présidence

M. Paul SAGNIEZ, Maire de Solesmes, en charge du développement économique et des affaires non attribuées aux vice-présidents.

L'exécutif communautaire

L'Exécutif de la CCPS composé du Président et des 7 Vice-Présidents se réunit régulièrement, à un rythme approximatif de 2 fois par mois. Garant de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil communautaire, le Président est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. De plus, il représente la collectivité dans tous ses actes de la vie civile et judiciaire. Les Vice-Présidents ont, quant à eux, délégation de fonction pour les thématiques qui les concernent et sont chargés d'animer leurs commissions respectives.

Président : Paul Sagniez
(Maire de Solesmes)
1er Vice-président : Yvan Bruniau
(Maire de Bermerain)
En charge du patrimoine et de la communication institutionnelle
2ème Vice-présidente : Joselyne Gilleron (1ere adjointe au Maire de Vendegies-sur-Ecaillon)
En charge de l'action sociale (petite enfance, enfance, jeunesse)
3ème Vice-président : Michel Dhaneus
(Maire de St Martin-sur-Ecaillon)
En charge de l'urbanisme, le cadre de vie, l'environnement, le développement durable et la coopération décentralisée
4ème Vice-président : Jean-Marc Boucly
(Maire de Haussy)
En charge de la mutualisation, des ressources humaines, du CT et du CHST
5ème Vice-président : Roger Salangro (Mairie de Sommaing-sur-Ecaillon)
En charge des finances
6ème Vice-président : Gilbert Gernet
(Maire de Saulzoir)
En charge des déchets
7ème Vice-présidente : Maryse Balenbois-Lesage
(1ère adjointe au Maire de Viesly)
En charge du développement culturel, du réseau de bibliothèques, du conservatoire intercommunal et du tourisme

Les instances : le bureau communautaire

Le bureau communautaire de la CCPS est composé du Président, des 7 Vice-Présidents et des 7 maires des communes non représentées dans l'Exécutif. Les Maires des communes de Viesly et Vendegies-sur-Ecaillon sont membres invités du Bureau.
Le bureau communautaire élabore, avec le Président, la politique de la Communauté de Communes. Son rôle est d'examiner les propositions des commissions afin d'orienter les décisions que le conseil communautaire sera amené à prendre. Il s'agit donc d'une instance d'examen et d'arbitrage des projets.
Le bureau se réunit au mois une fois par trimestre et chaque fois que le président le juge nécessaire.

Membres Du Bureau

SEMAILLE	Denis	Maire	Beaurain
BRUNIAU	Yvan	Vice-Présidents	Bermerain
BISIAUX	Christophe	Maire	Capelle-sur-Ecaillon
ESCARTIN	Didier	Maire	Escarmain
BOUCLY	Jean-Marc	Vice-Président	Haussy
GUILLEZ	Marc	Maire	Montrecourt
DUPONT	Xavier	Maire	Romeries
DHANEUS	Michel	Vice-Président	Saint-Martin-sur-Ecaillon
FLAMENGT	Georges	Maire	Saint-Python
GERNET	Gilbert	Vice-Président	Saulzoir
SAGNIEZ	Paul	Président	Solesmes
SALENGRO	Roland	Vice-Président	Sommaing-sur-Ecaillon
GILLERON	Joselyne	Vice-Présidente	Vendegies-sur-Ecaillon
LEMEITER	Jean-Marc	Maire	Vertain
BALEMBOIS LESAGE	Maryse	Vice-Présidente	Viesly

Membres invités du Bureau

FAURE	Jean	Maire	Vendegies-sur-Ecaillon
DELSART	Denis	Maire	Viesly

Les instances : la conférence des maires

En octobre 2020, le Conseil communautaire de la CCPS a validé la création de la conférence des Maires qui réunit autour du Président et des Vice-Président(e)s, les Maires des 15 communes membres de l'intercommunalité.
Il s'agit d'une instance de consultation et de coordination sans pouvoir décisionnaire. Cette conférence a pour vocation de réunir les Maires afin qu'ils soient associés davantage à la gouvernance de la CCPS et également favoriser le dialogue à l'échelle du bloc intercommunal.
La conférence est présidée par le Président ou en cas d'empêchement par l'un des Vice-Président(e)s, selon l'ordre du tableau relatif à l'élection des Vice-Président(e)s

Membre de la Conférence des Maires

SEMAILLE	Denis	Maire	Beaurain
BRUNIAU	Yvan	Maire - Vice-Président	Bermerain
BISIAUX	Christophe	Maire	Capelle-sur-Ecaillon
ESCARTIN	Didier	Maire	Escarmain
BOUCLY	Jean-Marc	Maire - Vice-Président	Haussy
GUILLEZ	Marc	Maire	Montrecourt
DUPONT	Xavier	Maire	Romeries
DHANEUS	Michel	Maire - Vice-Président	Saint-Martin-sur-Ecaillon
FLAMENGT	Georges	Maire	Saint-Python
GERNET	Gilbert	Maire - Vice-Président	Saulzoir
SAGNIEZ	Paul	Maire - Président	Solesmes

SALENGRO	Roland	Maire - Vice-Président	Sommaing-sur-Ecaillon
FAURE	Jean	Maire	Vendegies-sur-Ecaillon
GILLERON	Joselyne	Vice-Présidente	Vendegies-sur-Ecaillon
LEMEITER	Jean-Marc	Maire	Vertain
DELSART	Denis	Maire	Viesly
BALEMBOIS LESAGE	Maryse	Vice-Présidente	Viesly

Les instances : le conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes. Son rôle est de régler par ses délibérations les affaires relevant des domaines d'intervention de la Communauté de Communes. La répartition des 36 sièges est fixée comme suit :

Nom	Prénom	Qualité	Commune
SEMAILLE	Denis	Conseiller titulaire	Beaurain
LECLERCQ	Benoît	Conseiller suppléant	Beaurain
BRUNIAU	Yvan	1er Vice-Président	Bermerain
THUILLIEZ	Olivier	Conseiller titulaire	Bermerain
BISIAUX	Christophe	Conseiller titulaire	Capelle-sur-Ecaillon
DECAUDIN	Anne-Sophie	Conseillère suppléante	Capelle-sur-Ecaillon
ESCARTIN	Didier	Conseiller titulaire	Escarmain
TABARY	Stéphanie	Conseillère suppléante	Escarmain
BOUCLY	Jean-Marc	4ème Vice-Président	Haussy
LEVREZ THERON	Hélène	Conseillère titulaire	Haussy
GRESSIEZ	Bertrand	Conseiller titulaire	Haussy
GUILLEZ	Marc	Conseiller titulaire	Montrecourt
PANDAVOINE	Joël	Conseiller suppléant	Montrecourt
DUPONT	Xavier	Conseiller titualire	Romeries
FAVIER	Nathalie	Conseillère suppléante	Romeries
DHANEUS	Michel	3ème Vice-Président	Saint-Martin-sur-Ecaillon
BLICQ	Serge	Conseiller suppléant	Saint-Martin-sur-Ecaillon
FLAMENGT	Georges	Conseiller titulaire	Saint-Python
LANZOTTI	Jocelyne	Conseillère titulaire	Saint-Python
GERNET	Gilbert	6ème Vice-Président	Saulzoir
CARPENTIER	Cathy	Conseillère titulaire	Saulzoir
PONTOIS	Frédéric	Conseiller titulaire	Saulzoir
ROCQUET	Michèle	Conseillère titulaire	Saulzoir
SAGNIEZ	Paul	Président	Solesmes
MESSIEN	Caroline	Conseillère titulaire	Solesmes
LEDIEU	David	Conseiller titulaire	Solesmes
DUWEZ	Odile	Conseillère titulaire	Solesmes
HOOGE	Stéphane	Conseiller titulaire	Solesmes
LERIQUE	Véronique	Conseillère titulaire	Solesmes
GODFROY	Gégory	Conseiller titulaire	Solesmes
MARTY	Anne-Marie	Conseillère titulaire	Solesmes
KIK	Fernand	Conseiller titulaire	Solesmes
SALENGRO	Roland	5ème Vice-Président	Sommaing-sur-Ecaillon
BERTON	Dominique	Conseillère suppléante	Sommaing-sur-Ecaillon
FAURE	Jean	Conseiller titulaire	Vendegies-sur-Ecaillon
GILLERON	Joselyne	2ème Vice-Présidente	Vendegies-sur-Ecaillon
CARION	Benoit	Conseiller titulaire	Vendegies-sur-Ecaillon
LEMEITER	Jean-Marc	Conseiller titulaire	Vertain
CALZADA	Jacky	Conseiller titulaire	Vertain
DELSART	Denis	Conseiller titulaire	Viesly
BALEMBOIS LESAGE	Maryse	7ème Vice-Présidente	Viesly
QUARRE	Gilles	Conseiller titulaire	Viesly

Ressources humaine – Accueil

Organe névralgique de la Communauté de Communes, le Pôle Affaires Générales concentre le service Ressources Humaines et le service Comptabilité.

Au cœur de l'activité de la CCPS et partenaire des autres pôles, il conseille et épaule les élus et les agents dans la mise en œuvre des politiques et des projets.

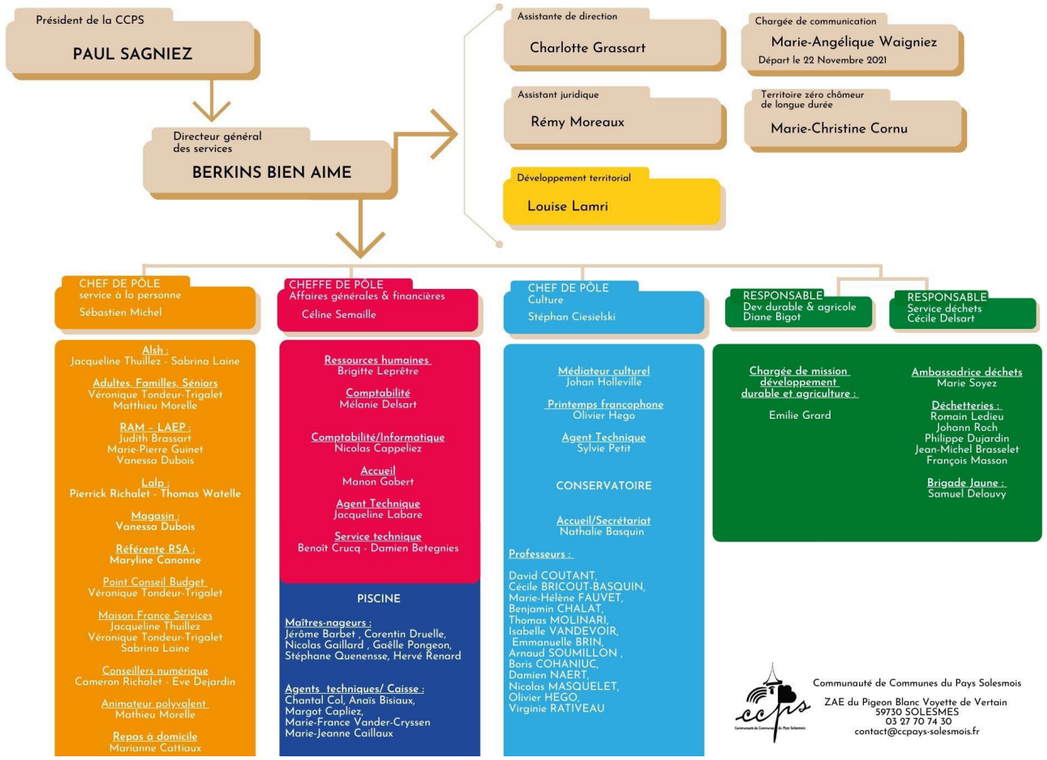

4 LOCALISATION DU PROJET

Le parc éolien des Pistes s'implante en région Hauts-de-France, à l'Est du département du Nord (59), au sein de la communauté de communes du Pays Solesmois. Le site est situé à environ 6 km au nord du centre-ville de Solesmes, à 14 km au sud du centre-ville de Valenciennes et à 22 km à l'est du centre-ville de Cambrai.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs et de deux postes de livraison répartis sur les communes de Vertain et Escarmain, dans un secteur composé majoritairement de terres agricoles.

Illustration 4 : Localisation de la zone d'étude

Les coordonnées des éoliennes et du poste de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93, WGS 84 et Lambert II étendu :

	Lambert 93		WGS 84		*Lambert II étendu*		*Altitude*	Côte sommitale éolienne et PDL NGF (m)	*Nom commune*
	E_L93	***N_L93***	***Latitude***	***Longitude***	***X_L3E***	***Y_L2E***			
E1	737829,25	7014908,40	50,231043	3,529552	685267,33	2582371,30	94.06	273.56	Escarmain
E2	737753,87	7014455,16	50,226978	3,528454	685195,75	2581917,21	95.31	274.31	Escarmain
E3	737917,78	7013829,34	50,221349	3,53069	685365,1	2581292,5	100.26	279.26	Vertain
E4	738458,27	7013553,38	50,218838	3,538228	685908,12	2581020,97	105.40	284.4	Escarmain
E5	738597,54	7012886,89	50,212845	3,540113	685339,6	2582519,6	112.9	291.9	Vertain
PDL1	737713,78	7014362,04	50,226144	3,527885	685156,43	2581823,70	94.06	97.06	Escarmain
PDL2	738080,37	7014630,3	50,228531	3,533041	685603,6	2581218,1	103.30	105.30	Escarmain

Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

Caractéristiques générales du projet

Le parc éolien des Pistes regroupe 5 éoliennes de 4,8 MW de puissance unitaire maximale pour une puissance totale installée maximale de 24 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative.

EnBW (actionnaire à 100% de la société Valeco), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Cette directive s'applique aux marchés de travaux d'une valeur supérieure à 5 000 000 € et aux marchés de fournitures et de services d'une valeur supérieure à 400 000 € de la SAS Parc éolien des Pistes, tels que la fourniture et l'installation d'éolienne. Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

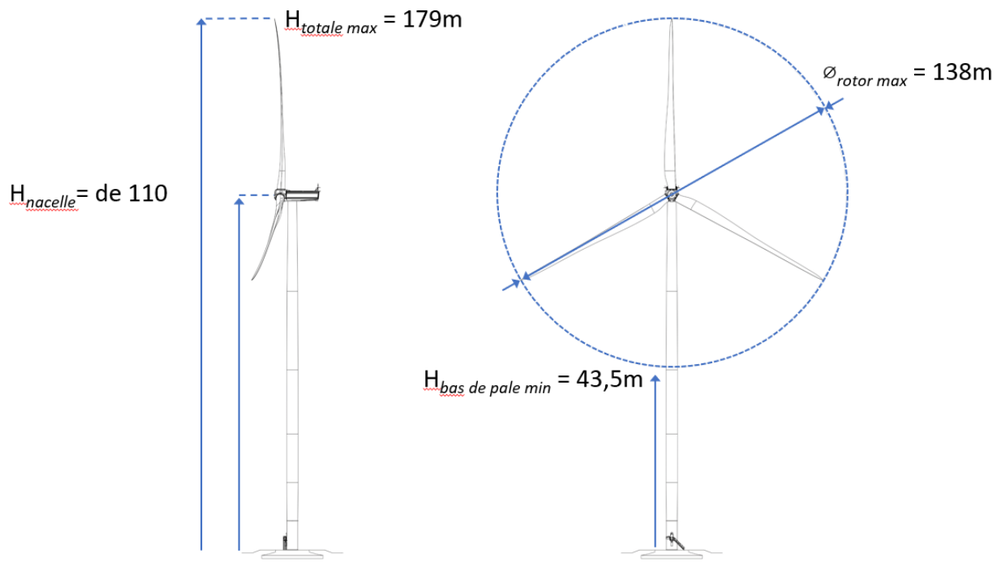

Illustration 5 : Gabarit des éoliennes

La production attendue des 5 éoliennes représentera près de 78 400 MWh/an, l'équivalent de la consommation mixte d'environ 35 500 personnes.

Localisation	Région	Hauts-de-France
	Département	Nord (59)
	Commune	Vertain et Escarmain
Eoliennes	Puissance unitaire	4,8 MW
	Nombre	5
	Puissance totale	24 MW
	Diamètre maximal du rotor	138 m
	Hauteur maximale du mât	110 m
	Hauteur maximale en bout de pale	179 m
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraison (PdL)
	Raccordement inter-éolien	Câbles enterrés 20kV (1430 ml)
	Fondations	25m de diamètre 3m de profondeur
	Plateformes	35 x 70 m
	Pistes créées / renforcées	570 ml / 2830 ml
Production	Production annuelle attendue [2]	62 100 MWh
	Equivalent nombre de foyers alimentés [3]	14 800
	Equivalent nombre de personnes alimentées [4]	32 500
	Emissions de CO_2 évitées [5]	31 100 tonnes/an
	Durée d'exploitation prévisionnelle	25 ans
Investissement prévisionnel		36 000 000 M€

Tableau 3 : Caractéristiques du projet

[2] Hypothèse éoliennes de 3,9MW

[3] Consommation moyenne d'un site résidentiel estimée par RTE et la CRE à 4585kWh/an en 2018 (https://www.cre.fr/Documents/Publications/Observatoire-des-marches/Observatoire-des-marches-de-detail-du-3e-trimestre-2018 ; https://bilan-electrique-2018.rte-france.com/repartition-sectorielle-de-la-consommation-2/#1)

[4] Considérant 2,22 personnes par foyer (source INSEE 2016)

[5] MEDAD – ADEME. Note d'information du 15/02/08 – « L'éolien contribue à la diminution des émissions de CO_2 »

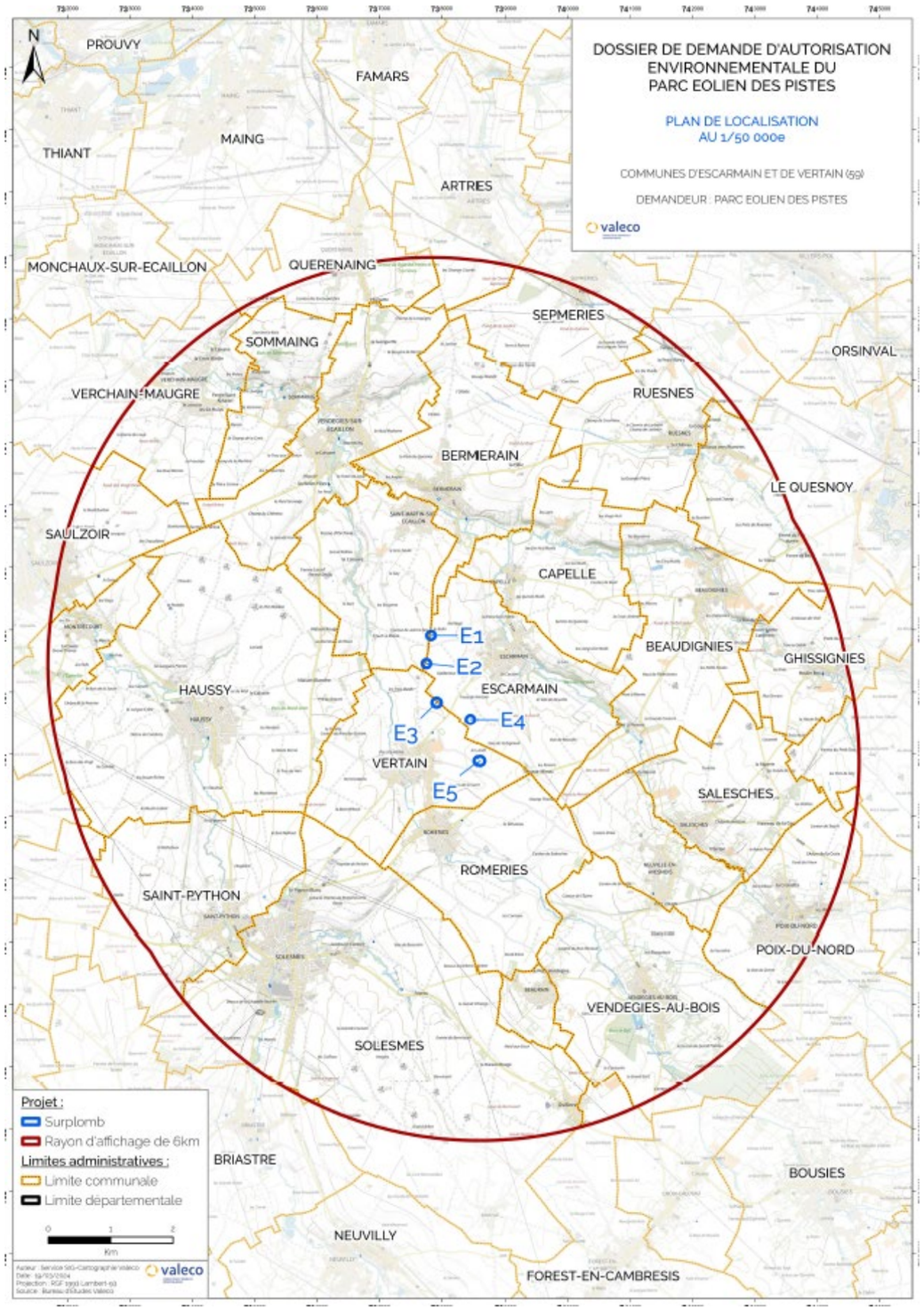

Illustration 6 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire

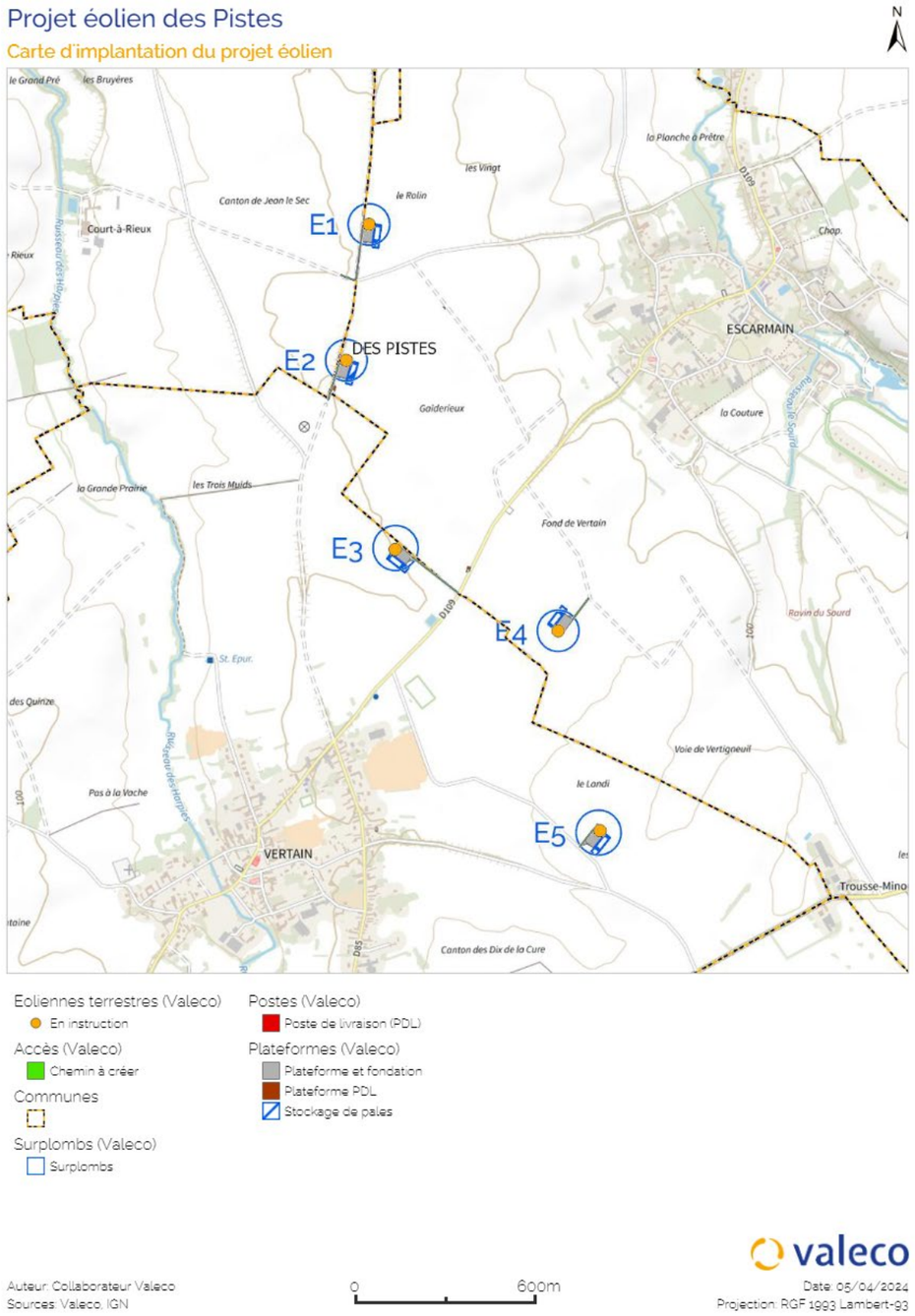

Illustration 7 : Installation et aménagements en phase d'exploitation

5 HISTORIQUE ET CONCERTATION DU PROJET

Juin 2018	Réponse à l'appel à projet : afin d'encadrer la future production d'énergie renouvelable sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays Solesmois a décidé de lancer un appel à projets aux développeurs éoliens.
Décembre 2018	Sélection de Valeco : après audition de plusieurs développeurs, c'est la société Valeco qui a été retenue pour deux sites d'étude. Un premier site sur les communes de Vertain et Escarmain et un second sur les communes de Bermerain et Sepmeries
23 janvier 2020	Signature du protocole d'accord : le partenariat entre la société Valeco et la CCPS s'est soldée par la signature d'un protocole d'accord prévoyant un partage des parts dans la société projet, faisant ainsi de la CCPS et des communes recevant le projet des actionnaires du projet éolien.
2020	Conception du modèle foncier : afin de renforcer son partenariat, les deux parties (CCPS et Valeco) ont travaillé ensemble un modèle de promesse de bail emphytéotique à destination des propriétaires /exploitants qui souhaitent engager leurs parcelles dans le projet. Cela a permis d'assoir pleinement la place de Valeco a développé sur ce territoire grâce aux soutiens des élus locaux et d'en faciliter les signatures au vu de la confiance que témoigne la signature de la CCPS sur la convention.
2020 à 2021	Sécurisation foncière : rencontre des propriétaires et exploitants de parcelles situées sur la zone d'étude en vue de leur présenter le projet, et leur proposer d'intégrer ce dernier en signant une promesse de bail emphytéotique afin d'envisager un aménagement sur leur parcelle. La double particularité de cette promesse est que la CCPS en est signataire et que cette dernière est signée en mutualisation. C'est-à-dire qu'une rémunération est prévue pour l'ensemble des propriétaires et exploitants, qu'ils aient un aménagement ou non sur leur parcelle.
Eté 2021	Lancement des études : Valeco a missionné des bureaux d'études indépendants pour réaliser des différentes expertises règlementaires nécessaires pour la construction du parc éolien..
2021 à 2022	Mise en place d'actions de concertation : sur ces deux années, les habitants ont été informés de l'étude d'un projet éolien et du lancement des études de faisabilité par la transmission d'une lettre d'information dans les boites aux lettres. Un site internet a été dédié au projet : https://blog.groupevaleco.com/projeteolienvertainetescarmain dans lequel chaque avancé du projet est résumé (lancement des études, retour partiel etc)
2023	Concertation préalable Valeco a mis en place un processus de concertation préalable entre le 15 et le 29 mars 2023 afin de permettre aux habitants de s'exprimer sur le projet. La population a été informée par un avis de concertation préalable affiché sur les panneaux d'information publique des mairies d'Escarmain et de Vertain, sur le du site internet dédié au projet et par lettre d'information qu'un dossier synthétisant les études du projet était disponible en mairies. Une permanence d'information a été assurée le 29 mars 2023 dans les deux mairies pour échanger directement avec les habitants.

Tableau 4 : Principales dates du développement du projet

6 PERTINENCE DU PROJET

6.1 Selon des critères environnementaux

➢ **Espaces protégés :**

Les données environnementales disponibles auprès de la DREAL permettent de prédéterminer la qualité environnementale d'un secteur géographique donné, que ce soit du point de vue naturaliste ou paysager.

La notion de protection induit des contraintes réglementaires fortes pour tout aménagement nouveau, dans un but de préservation maximum d'un patrimoine environnemental.

Le contexte Natura 2000 est peu dense avec seulement 3 sites inventoriés dans un rayon de 20 km.

L'analyse détaillée des éventuelles incidences du projet sur ces espèces montre qu'aucune incidence notable n'est à attendre.

Ainsi, à l'issue de l'évaluation détaillée des incidences Natura 2000, le projet ne générera donc aucune incidence notable/significative sur ces espèces et ne remettra donc pas en cause leur état de conservation à l'échelle du site Natura 2000 considéré.

➢ **Milieux naturels :**

Le parc éolien des Pistes n'aura pas d'impact significatif sur les espèces d'oiseaux retenues pour l'analyse. Le projet s'implante au sein de parcelles de grandes cultures (globalement peu attractives pour les chiroptères) où des taux d'activités détectés sont globalement « faibles ».

Aucun élément boisé ou haie fonctionnel ne se trouve à moins de 200 mètres bout de pale des machines de la variante 4 pour le projet éolien des Pistes. On retrouve cependant la présence d'un arbre isolé avec une strate arbustive à 171 m bout de pale de l'éolienne E4. Cet arbre isolé est peu favorable à l'accueil de la faune (avifaune et chiroptères).

On note également la présence d'une haie discontinue composée de quelques ligneux et en majorité d'une strate herbacée haute dans le rayon bout de pale de l'éolienne E1

(sous l'éolienne bout de pale). Cette haie ne permet pas d'assurer un rôle de corridor étant donné son caractère discontinu.

En comparaison à la variante 3, l'éolienne E1 a été éloignée de la partie la plus fonctionnelle de la haie. La bonne fonctionnalité de la haie s'exprime au nord avec la présence de ligneux pouvant accueillir la faune à une distance de 400m bout de pale de l'éolienne E1.

A l'issue de la réception de la demande de compléments, le pétitionnaire a fait le choix de brider l'ensemble des machines lors du pic d'activité des chauves-souris identifié lors des études. Ce bridage pourra être réajusté au cours de l'exploitation du parc s'il venait à évoluer. De plus, le nouveau gabarit d'éolienne retenu offre une garde au sol plus importante, 43.5 m qu'initialement envisagé (33 mètres) , permettant de limiter les risques de collisions dans les situations de vol bas ou aux abords des structures ligneuses.

Pour ces raisons, le projet n'aura pas d'impact significatif sur les continuités écologiques locales.

➢ **Paysage :**

Le projet et l'implantation respectent :

- les zones identifiées dans le schéma régional éolien comme sensibles à l'éolien ;
- la recherche d'une mise en cohérence avec les projets éoliens existants ;
- la maîtrise de la densification ;

Le projet éolien des Pistes montre une bonne intégration dans le cadre de vie et sans participation notoire à l'effet d'encerclement et de saturation visuelle. On notera cependant ponctuellement deux impacts modérés respectivement à Capelle (rapport d'échelle différent au bâti) et à Escarmain, au niveau de quelques habitations pavillonnaires situées en point haut du coteau.

6.2 Selon des critères techniques

➢ **Gisement éolien**

Le département du Nord fait partie des départements relativement ventés du territoire français.

La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 6.9m/s à 100m de hauteur. (Source AWS TruePower)

➢ **Accessibilité**

Le site choisi pour l'implantation du parc éolien des Pistes présente plusieurs avantages en termes d'accès :

- L'absence de relief (qui limite les travaux de terrassement lors de l'aménagement des accès) ;
- Le réseau routier existant dense permettant l'accès au site.

De plus, la présence de plusieurs chemins communaux, d'exploitation et ruraux permettra de réduire au maximum la création de nouvelles voies d'accès.

6.3 Selon des critères règlementaires

➢ **Schéma Régional Eolien**

Le site se situe dans une zone favorable au développement éolien selon le SRE Nord-Pas-de-Calais, approuvé en juillet 2012 et annulé, par la cour administrative d'appel de Lille, le 16 avril 2016

➢ **Une contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques à toutes les échelles**

En 2008, le « Paquet Climat-Energie » de l'Union Européenne fixait l'objectif du « 3 x 20 » pour la politique énergétique de chaque Etat européen : faire passer la part des énergies renouvelables à

20% dans le mix énergétique européen, réduire les émissions de CO2 des pays de l'UE de 20% et accroître l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020.

En 2015, la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) a fixé un objectif de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable de 40%.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit également que l'énergie éolienne devienne une des principales sources d'électricité renouvelable en France.

Le projet éolien des Pistes contribuera de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par ce plan.

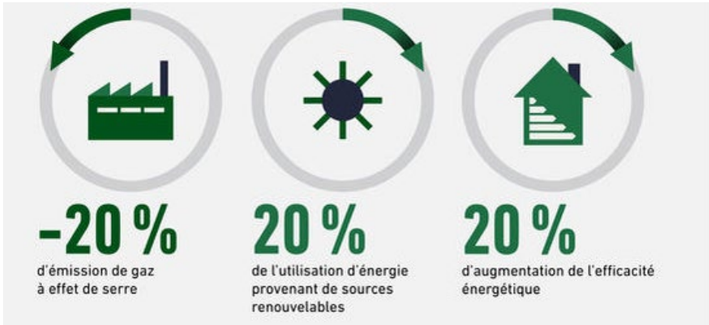

- Une zone favorable au développement d'un parc éolien

Au sein du Schéma Régional Eolien du Nord-Pas-de-Calais, les communes de Vertain et Escarmain se situent dans une zone favorable au développement éolien. Le secteur présente un potentiel de valorisation des énergies renouvelables.

Le projet s'inscrit pleinement dans ces objectifs, ce qui justifie son emplacement.

- **Absence de contraintes réglementaires**

Les principales servitudes d'utilité publique et contraintes techniques identifiées dans la zone d'implantation potentielle ou à proximité sont :

- une route départementale

- un faisceau hertzien

Aucune de ces contraintes techniques n'est rédhibitoire à un projet éolien. Les préconisations associées ont été prises en compte lors de la conception du projet et du choix d'implantation des éoliennes.

6.4 Selon des critères socio-économiques

- **Volonté politique locale**

Il est important de souligner que, outre les bénéfices environnementaux liés au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes, ce projet, conçu dans une démarche de développement durable mais aussi d'aménagement des territoires, aura également un impact positif sur le contexte humain. Il contribuera au développement économique des communes d'accueil du projet, mais également et plus largement de l'intercommunalité qu'elle intègre, du département du Nord et de la région des Hauts-de-France.

6.5 Dimensionnement du projet

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

- **Éloignement vis-à-vis des zones habitées**

Il n'est recensé aucune habitation au sein de la zone d'étude (rappel : 500 m autour des éoliennes), l'habitation la plus proche étant une habitation située sur la commune de Vertain, à 652 mètres à l'Ouest de l'éolienne E3.

- **Minimisation des impacts sur les milieux naturels**

Les impacts du projet ont été identifiés au travers de cette étude et des mesures d'évitement et de réduction ont été proposées lorsque cela s'avérait nécessaire. Des mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi seront également mises en place afin de s'assurer de la bonne intégration du parc éolien.

L'étude écologique conclut que grâce à des mesures adaptées, l'impact du parc des Pistes sera non significatif à faible sur les différents groupes floristiques et faunistiques présents à proximité du parc.

- **Intégration paysagère**

Ce projet s'inscrit dans une entité jugée favorable au développement éolien. Le travail paysager a abouti à des gabarits maximisant de 138 m de diamètre, 110 m de hauteur de moyeux et 179 m de haut en bout de pale avec un choix d'implantation approfondi et une orientation cohérente avec les lignes de force du paysage.

Ils auront une puissance unitaire maximale de 4,8 MW pour une puissance totale de 24 MW

7 LES VARIANTES ETUDIEES

Plusieurs scénarios ont été étudiés, permettant d'optimiser le projet et de déterminer la variante d'implantation présentant le meilleur compromis.

7.1 Scénario de référence

Selon le 3° de l'article R 122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comporter un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet (objet de la présente partie) appelé « scénario de référence ».

Face à ces données, il est probable qu'aucune évolution notable ne soit envisagée dans un avenir proche en l'absence du projet éolien des Pistes.

7.2 Scénario variante n°1

La variante 1 est composée de 7 éoliennes en deux lignes, d'une hauteur maximale de 179,5 m en bout de pale.

Illustration 8 : Variante n°1

7.3 Scénario variante n°2

La variante 2 est composée de 7 éoliennes en alignement simple, d'une hauteur maximale de 179,5 m en bout de pale.

Illustration 9 : Variante n°2.

7.4 Scénario variante n°3

La variante 3 est composée de 5 éoliennes en alignement simple avec un décalage de E3 vers le, d'une hauteur de 179,5 m en bout de pale.

Illustration 10 : Variante n°3.

7.5 Scénario variante n°4

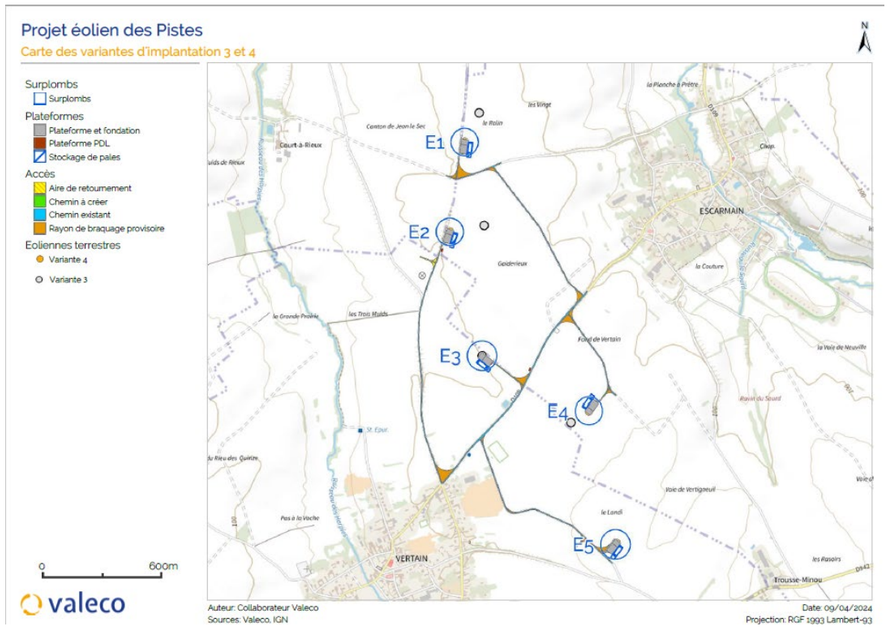

illustration 11 : Variante 4

7.6 Scenario retenu : variante n°4

Le choix du site est pleinement justifié par la possibilité d'injection de l'électricité sur le réseau, le potentiel éolien de vent intéressant, un espace disponible suffisant et suffisamment éloigné des zones urbanisées ainsi qu'un environnement exempt d'enjeux écologiques majeurs. Le choix de l'implantation fait intervenir différents experts permettant ainsi de retenir le meilleur compromis entre toutes les variantes envisagées du point de vue du milieu humain, de l'impact sur le milieu naturel et de l'impact sur l'environnement paysager.

La variante n°1 présente deux lignes irrégulières de 4 et 3 machines orientées SO-NE ne respectant pas les lignes de force du territoire et ne venant en aucun alignement de parcs éoliens proches. Cet agencement ne s'adapte ni au contexte éolien présent ni aux grands axes du paysage.
Cette variante peut créer un effet barrière pour l'avifaune malgré l'espace de respiration entre les machines E3 et E4. 3 éoliennes se situent dans des enjeux moyens à fort vis-à-vis des chiroptères.
De plus, certaines interdistances entre les machines sont insuffisantes et peuvent créer des effets de sillage (perturbation du gisement vent) .
La variante n°1 est considérée comme non acceptable. Une reconfiguration de l'implantation pour former une ligne est nécessaire.

La variante n°2 présente une ligne de 7 éoliennes un peu en courbe. Cette variante est quasiment en alignement avec la vallée à l'Est. Il s'agit d'un parc prégnant dans le paysage du fait du grand nombre de machine.
Là encore, un effet barrière est généré par la faible interdistance entre les machines, bien qu'il soit moins important que celui de la variante n°1. Concernant les chauves-souris, 2 éoliennes se situent dans une zone à enjeux moyen, 1 en faible et 4 en nul à très faible.
La variante n°2 est acceptable mais une recherche de réduction d'impact pour le milieu naturel et paysage est nécessaire.

La variante n°3 présente une ligne régulière de 5 éoliennes, avec un déport de la E3, qui vient quasiment en alignement avec la vallée à l'Est. Avec la suppression de deux machines, le projet est moins prégnant dans le paysage.
De même, l'effet barrière est réduit grâce à une diminution du nombre de machines et l'éloignement entre les éoliennes E3, E4 et E5. 4 éoliennes se situent en enjeu faible eu 1 en enjeu moyen vis-à-vis des chiroptères.
La variante n°3 est acceptable mais une recherche de réduction d'impact a été demandée par les services de l'Etat.

La variante n°4 présente une ligne régulière de 5 éoliennes qui vient quasiment en alignement avec la vallée à l'Est. Aucun élément boisé ou haie fonctionnel ne se trouve à moins de 200 mètres bout de pale des machines de la variante 4. La réduction du diamètre de rotor a permis d'augmenter la hauteur bas de pale de 10 mètres, à présent de 43.5 mètres. Cela est directement profitable aux espèces de bas vol et les chauves-souris. Le bridage a été étendu à l'ensemble des machines et une recherche de réduction d'artificialisation du sol a été opérée. Avec le déplacement des machines E1, E2 et E4, la longueur totale des pistes à créer a été réduite de 38.6% par rapport à la variante 3. La principale réduction a été opérée pour les éoliennes E1 et E4.

La variante n°4 est acceptable et intègre les recommandations DREAL.

Ci-après est présenté le plan d'ensemble du projet dans sa variante définitive. Ce plan est disponible au format A0 en pièce 12. Le plan de localisation et les plans de masse sont fournis en pièces 10 et 13.

Illustration 12 : Plan d'ensemble de l'implantation retenue (disponible au format A0 en pièce 12)

8 INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Les planches ci-après sont extraites de l'étude paysagère réalisée par le bureau d'étude Auddicé Environnement.

15 - Depuis les remparts hauts du Quesnoy

Témoignage bien préservé de l'oeuvre de Vauban, les fortifications du Quesnoy (MH) tirent parti de la nature humide du terrain dans une stratégie de défense militaire. Etant donné la qualité arborée du site, il est choisi un point haut en acrotère des terres du rempart afin de maximiser la vue en période de feuilles tombées. Le point de vue jouxte le monument néo-Zélandais de la Grande Guerre situé dans l'intérieur des fortifications.
Le contexte éolien n'est pas visible par la frondaison des arbres localisée en interface.
Le projet éolien des Pistes est masqué.

L'effet de cumul éolien est nul.
L'impact est nul.

X (Lambert 93) : 745147
Y (Lambert 93) : 7016691
Cap (°) : 267
Angle horizontal (°) : 120
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne la plus proche (m) : 7426
Date : 2022:02:25

ETAT INITIAL

PROJET

Illustration 13 : Photomontage n°15 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)

19 - Depuis la place verte d'Escarmain par la rue Neuve

L'église d'Escarmain prend place sur l'édicule d'une place verte. L'édifice est mis en valeur par le relief et une allée montante oblique encadrée de Tilleuls. Le relief est celui du bassin versant du ruisseau Saint-Georges, affluent de l'Ecaillon.
Le contexte éolien n'est pas visible.
Le projet éolien des Pistes, en dépit de sa proximité à 853 mètres, est masqué par le bâti en interface.

L'effet de cumul éolien est nul.
L'impact est nul.

X (Lambert 93) : 738780
Y (Lambert 93) : 7014529
Cap (°) : 224
Angle horizontal (°) : 120
Éolienne la plus proche : E2
Distance à l'éolienne la plus proche (m) : 853
Date : 2022:02:28

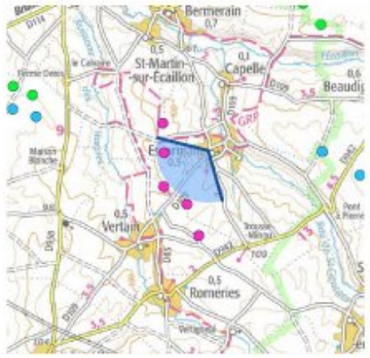

ETAT INITIAL

PROJET

Illustration 14 : Photomontage n°19 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)

24 - Vertain depuis la rue de la Cavée

Vertain est traversé par le ruisseau des Harpies, affluent de l'Ecaillon. La rue de la Cavée témoigne de la présence du relief marqué de vallée au sein même du village. «Cavée» signifie d'ailleurs un chemin avec un profil en creux.
Le contexte éolien n'est pas visible du fait de la dépression de la rue.
Le projet éolien des Pistes est masqué par les talus.

L'effet de cumul éolien est nul.
L'impact est nul.

X (Lambert 93) : 737657
Y (Lambert 93) : 7012759
Cap (°) : 30
Angle horizontal (°) : 120
Éolienne la plus proche : E5
Distance à l'éolienne la plus proche (m) : 950
Date : 2022:02:25

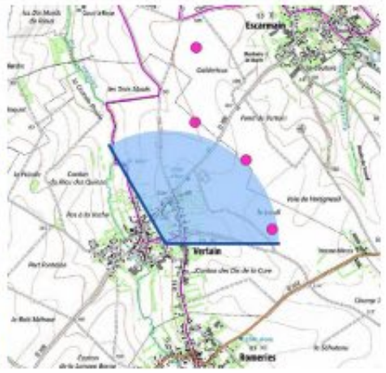

ETAT INITIAL

PROJET

Illustration 15 : Photomontage n°24 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)